

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

En présence de :

Nombre de conseillers élus : 19

Guy FRANÇON
Cassandra JANVIER
Jean Claude MAZUEL
Huguette BADAR
Eric BONNAND
Blandine VILLEMAGNE
Jean Jacques MARNAT
Coralie CHAMARD
BOUDET Séverine
MOULIN Monique
SANCHEZ Alexandra
TEYSSIER
Nathalie TALER
Olivier SAPET
Albert RAMBAUD
Guy TISSEUR

Nombre de conseillers
présents : 15

Excusés : Thierry DUMAS
Jérôme COTE
Caroline BEAL

Nombre de conseillers
représentés : 1

Procurations : Antonin BADAR à Huguette BADAR

Secrétaire de séance : Cassandra JANVIER

20230201 REGULARISATION DE CESSION FONCIERE – CHEMIN DES TERTRES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser l'emprise foncière faite par la commune sur la parcelle AD 181 pour une superficie de 56 ca afin de mettre à jour notamment le cadastre sur lequel cette parcelle est toujours propriété de Mme VILLEMAGNE.

De plus, la voirie rurale et le fossé d'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés au niveau de cette emprise.

Monsieur le Maire propose donc d'intégrer cette portion de parcelle au domaine privé de la commune, à charge pour la commune de l'entretenir.

APPROBATION UNANIME (Mme VILLEMAGNE s'étant abstenue)

20230202 CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL ENTRE SAINT ETIENNE METROPOLE ET SAINT BONNET LES OULES

Monsieur le Maire explique que la présente convention a pour objet de définir :

- Les modalités de l'offre de service proposée par Saint-Etienne Métropole en charge de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son Maire ainsi que les modalités de travail et les champs respectifs d'intervention entre le Maire de la commune, autorité compétente pour délivrer les actes précédemment cités et la Métropole, service instructeur ;
- Les modalités financières d'adhésion à la plateforme d'instruction.

M. le Maire dresse alors lecture du projet de convention qui recoupe 3 niveaux d'adhésion à la plateforme ADS.

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'adhésion au niveau 3 de la plateforme.

20230203 CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique(s) sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

APPROUBATION UNANIME pour l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune de SAINT BONNET LES OULES,

20230204 DELEGATION DE SIGNATURE CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE MEDIATION

Monsieur le Maire explique médiation doit avoir lieu prochainement dans laquelle la commune est partie prenante.

L'objet de la médiation porte sur un recours déposé contre le PC délivré à la société IMMO INVEST par le Maire le 31 mai 2022.

Un médiateur doit donc intervenir avec à charge des médiateurs ses honoraires. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de signer une convention permettant ce règlement.

APPROBATION UNANIME pour la signature de la convention

DIVERS

Commission Petite Auberge : Mme JANVIER, M. MARNAT, M. RAMBAUD, Mme SANCHEZ, Mme TALER, M. TISSEUR, M. SAPET

Le Maire,

Guy FRANÇON

